



*Communiqué de presse
Paris, le 24 juin 2019*

Hébergement en Île-de-France : régionaliser la réservation des nuitées hôtelières pour améliorer la mise à l'abri des plus vulnérables

Lundi 24 juin, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a installé le Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) constitué des 8 Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) d'Île-de-France. Ce GCSMS est chargé de mettre en œuvre la réservation mutualisée de l'ensemble des nuitées hôtelières financées par l'État en Île-de-France, pour améliorer la mise à l'abri des personnes les plus précaires.

Rééquilibrer la répartition sur l'ensemble du territoire francilien

La régionalisation du dispositif de réservation des nuitées hôtelières s'accompagne d'une rationalisation et d'un rééquilibrage territorial avec un double objectif :

- réimplanter progressivement les nuitées hôtelières sur le territoire du SIAO orienteur ;
- limiter la concentration des nuitées dans certains territoires.

À terme, cette régionalisation doit également permettre de réaliser des économies d'échelle.

Améliorer et faciliter le pilotage du parc francilien

Chaque jour, 40 000 personnes sont hébergées à l'hôtel, pour l'essentiel des familles vulnérables avec enfants.

Selon les départements, l'ancien système combinait des relations directes avec les hôteliers, le recours à des plateformes de réservations ou encore au Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière (PHRH) ce qui pouvait engendrer certaines difficultés (concurrence entre réservataires, disparité des prix et des prestations).

La régionalisation permettra une gestion plus fine du parc francilien en offrant une vision globale de sa composition, et par voie de conséquence une amélioration de la qualité des prestations offertes.

Une mise en œuvre progressive jusqu'en juin 2020

Dans la phase de préfiguration, qui s'étendra au moins jusqu'en juin 2020, le Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière (PHRH) du Samusocial de Paris est mis à disposition du GCSMS. La réservation des nuitées hôtelières des départements basculera progressivement au sein du PHRH à partir de septembre 2019 pour les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine et d'octobre pour le Val-de-Marne et le Val-d'Oise.

Pilotage et prescription des nuitées, un travail partenarial

Le GCSMS pilotera dorénavant la réservation et l'achat de nuitées, et assurera également le contrôle de la qualité de l'hébergement. Chaque SIAO / plateforme 115 départemental reste par ailleurs, prescripteur des nuitées hôtelières.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)